

# Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Tél. 03.87.25.30.49 - Fax : 03.87.25.35.89  
E-mail : [henridorff.mairie@wanadoo.fr](mailto:henridorff.mairie@wanadoo.fr)  
[www.henridorff.com](http://www.henridorff.com)

Séance ordinaire du mercredi 04 juin 2008

15 | 15 | 12

-----  
L'an deux mil huit et le mercredi quatre juin à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**  
**Présents** : Jocelyne MARTINET, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Pascale RIEDINGER, Yannick EON, José EXTREMERA, Jean-Marc NOBLET, Christine HEITZMANN, Alain KRUMENACKER, Pascal DIEMER.  
**Absents excusés** : Fabrice TISSERAND, Jean-Luc BURCKEL, Gérard LEVY.  
-----

Objet de la délibération

## DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE TOURISTIQUE DU PAYS DE SARREBOURG :

Le Conseil Municipal, sur rapport du maire, qui soumet aux membres conseillers municipaux la délibération suivante relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Touristique du Pays de Sarrebourg et dont la commune de Henridorff est adhérente.

Vu l'article L 5212-33 du Code des Collectivités Territoriales (loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, article 3.29.55 du Journal Officiel du 13 juillet 1999) ;

Et après délibération :

- Accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Touristique du Pays de Sarrebourg, afin de simplifier le paysage intercommunal dans l'arrondissement de Sarrebourg et en raison de la mise en place d'une nouvelle structuration du territoire visant à la création du syndicat mixte du Pays de Sarrebourg.

/

Objet de la délibération

## DELEGATIONS CONCENTIEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Par délibération en date du 15 mars 2008, les membres du conseil municipal ont donné délégation au maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Après en délibéré, le Conseil Municipal fixe la limite de cette délégation à 1000,00 €

/

Objet de la délibération

## VIREMENT DE CREDITS N° 01/2008 :

Le Maire présente aux membres présents, l'avenant n° 01 au marché n° 2007-315-19 de l'entreprise RAUSCHER d'Adamswiller, concernant les travaux de voirie définitive dans la Rue du Château d'eau, qui s'élève à 2 744,23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte cet avenant
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.
- Vote et approuve les transferts de crédits suivants :

**Budget principal - section d'investissement**

Compte : 2315 - 134 (Voirie provisoire Rue de la Paix) : - 3 000,00 €  
Compte : 2315 - 141 (Voirie Rue du Château d'eau) : + 3 000,00 €

/

Objet de la délibération

**CREATION D'UN COMITE DES FETES :**

Le Conseil municipal :

- donne son accord, par dix voix pour, une voix contre et une abstention pour la création d'un comité des fêtes, crée sous la forme d'une association régie par la loi locale de 1908. Cette association, ici dénommée «inter association» sera inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Sarrebourg, dont le siège est fixé au n° 01 rue de l'église à HENRIDORFF (Moselle).

L'inter association aura pour objet :

- Toute action participant au développement de la vie associative.
  - De soutenir, d'encourager, de provoquer tous efforts et toutes initiatives sans se substituer aux associations locales, tentant à redonner un nouvel éclat à la salle socioculturelle.
  - De valoriser les relations intergénérationnelles des habitants du village.
  - De favoriser la liaison et les coordinations nécessaires à l'utilisation harmonieuse de la salle.
- Approuve les statuts de cette association
  - Approuve par dix voix pour et deux abstentions la convention régissant les conditions d'utilisation de la salle socioculturelle.

/

**Divers et communications :**

- Les membres présents choisissent les emplacements pour les poubelles extérieures (terrain de tennis, terrain de football, aire de jeux, arrêt de bus, place de l'église...); ainsi que pour l'ancienne pompe des sapeurs pompiers (préconisée à l'entrée du village dans la route de Lutzelbourg ou à la mairie)
- Un panneau «itinéraire des sentiers» sera implanté à la place de l'église (proximité de l'abribus) par la section théâtrale.
- La municipalité a réceptionné le courrier du tennis club qui souhaite un local pour entreposer leur matériel : suggère l'ancien logement de l'école primaire avec l'association «les enfants d'abord»
- Cour de l'école primaire : un panneau d'interdiction d'accès, en dehors des heures de classe sera mis en place.
- La commune a déjà réceptionné un devis concernant la mise aux normes de l'électricité dans le logement de l'école maternelle et du presbytère ; un second devis sera demandé à l'entreprise Spitz de Garrebourg.
- Madame Jocelyne MARTINET donne un compte rendu sommaire de la dernière réunion du syndicat des eaux qui s'est déroulée à Haselbourg.
- Centre aéré : Pas d'intérêt de mettre un bus en place étant donné que les enfants vont dormir sur place une ou deux nuits. A voir en fonction du nombre d'inscrits.